

A.H.L.M
Société par actions simplifiée
au capital de 16 500 euros
Siège social : 1 allée Anne de Neubourg
64250 CAMBO LES BAINS
905 071 676 RCS BAYONNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 6 114,73 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 114,73 euros
------------------------	----------------

Affecté en minoration du compte « report à nouveau » débiteur	6 114,73 euros
--	----------------

Qui s'élève ainsi à -6 776,36 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1er JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Benoît MASCIOCCHI

Signé par :

6CA38684FC644A0...